

En  
Presqu'Île

La saveur de l'Huître  
Le parfum de la détente...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
Présents : 12  
En exercice : 19  
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **JEUDI 23 JUIN**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20 heures 30,  
sous la **présidence du maire Vincent BARRAUD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2016.

**Etaient présents :** BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ~~ETIENNE Jean~~, FETARD Jean-  
Michel, ~~TURPIN Sylvie~~, BOUCHALAIS David, ~~LEBOEUF Murielle~~, PIOU Gérard, ~~MOTARD~~  
~~Daniel~~, BLAIS Céline, LEQUES Nelly, de LACOUR SUSSAC Hugues, DION Dominique,  
~~DELOFFRE Chantal~~, LOUIS Gilles, RENAUDIN Didier, ~~KOEBERLE Maryse~~, JEUNESSE  
André, BUREAU Nadia

**Absents :** LEBOEUF Murielle, de LACOUR SUSSAC Hugues

**Absents excusés :** ETIENNE Jean, KOEBERLE Maryse

**Absents ayant donné pouvoir :** WATRIN Béatrice à BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie à  
DION Dominique, MOTARD Daniel à PIOU Gérard, DELOFFRE Chantal à BLAIS Céline

**Secrétaire de séance :** PIOU Gérard

Monsieur de LACOUR SUSSAC Hugues arrive en cour de séance à 21 heures.

### **DE 037- 2016/06-005 LOTISSEMENT LES NIELS : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS**

Dominique DION indique au conseil municipal que les opérations de bornage du périmètre du terrain des Niels ont été réalisées, il est prévu que le rachat du terrain par la commune se fasse cet été. Suite au rachat, les opérations de réalisation du lotissement pourront débuter ainsi que la commercialisation des lots. Ce lotissement est destiné à accueillir des jeunes ménages sous conditions d'âges et de ressources **en primo accession en priorité**. Aussi il convient d'édicter le règlement des critères d'attribution des lots pour cette opération. Suivant le travail de la commission urbanisme, elle propose le règlement d'attribution suivant :

#### **Conditions de recevabilité des candidatures :**

*Etre primo accédant à la propriété*

**Et**

**Critère 1 : état civil**

*Couple : Marié ou pacsé*

*Age cumulé du couple : 65 ans maximum*

*Célibataire : Oui si au moins un enfant à charge et en résidence et âgé de moins de 5 ans*

<b>DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE</b>	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2016.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	vendredi 1 juillet 2016

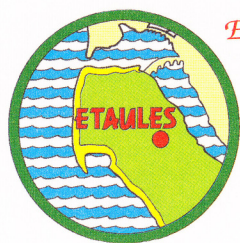
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD

HOTEL DE VILLE

27, rue Charles Hervé - 17750 ÉTAULES

Tél. 05 46 36 41 23 - Fax. 05 46 36 92 42

e-mail : ettaules@mairie17.com - www.mairie-etaules.fr



En  
Presqu'Ile

La saveur de l'huître  
Le parfum de la détente...

**Et**

**Critère 2 : résidence**

L'acquéreur s'engage à réaliser la construction de sa résidence principale dans les 2 ans suivant l'acquisition du terrain sinon annulation de la vente

L'acquéreur s'engage à y résider pendant 10 ans pour s'exonérer des clauses anti spéculatives.

Clauses anti spéculatives :

Si revente entre 0 et 5 ans (terrain nu ou bâti) remboursement à la commune de 40€/m<sup>2</sup> correspondant au différentiel entre le prix d'achat au m<sup>2</sup> soit 60€ et le prix du marché soit 100 euros.

Si revente entre 5 et 10 ans (bâti) remboursement à la commune de 50% du différentiel soit 20€/m<sup>2</sup>.

**Et**

**Critère 3 : ressources**

L'accès au programme du lotissement « les Niels » est réservé aux familles ayant un impôt sur le revenu de l'année N-1 compris entre 0 et 1800€ (ligne 14 de l'avis d'imposition relatif aux revenus)

**Critères de sélection des candidatures :**

Pas d'ordre de priorité dans les critères

La date de dépôt du dossier de demande.

Les demandes seront étudiées en fonction de leur date d'arrivée.

En second critère : priorité sera donnée aux familles ayant au moins un enfant de moins de 5 ans, puis en priorité aux familles ayant le plus d'enfants

En troisième critère : priorité sera donnée aux familles ayant la plus faible distance à parcourir entre le lieu de travail et le lotissement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré 16 voix POUR,**

- **VALIDE le règlement d'attribution proposé pour l'acquisition des lots du lotissement « Les Niels »**

Pour extrait conforme,

Vincent BARRAUD, Maire,

<b>DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE</b>	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2016.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	vendredi 1 juillet 2016

Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD

HOTEL DE VILLE

27, rue Charles Hervé - 17750 ÉTAULES

Tél. 05 46 36 41 23 - Fax. 05 46 36 92 42

e-mail : etaules@mairie17.com - www.mairie-etaules.fr